

ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES
ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX À FIN 2022

Juillet 2023

Vue d'ensemble

Sous l'égide du Comité National des Moyens de Paiement (CNMP), présidé par la Banque de France, le groupe de travail consacré aux espèces a procédé à une mise à jour, pour 2022, du recensement annuel des points d'accès aux espèces en métropole.

Cette actualisation confirme le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire en 2022 : la part de la population située à moins de cinq minutes en voiture d'un distributeur automatique de billets (DAB) est de 79,2% à fin 2022¹, et elle est même de 92,7% si on prend également en compte les points d'accès privés chez les commerçants².

Au total, 73 205 points d'accès aux espèces (DAB et points privés) sont dénombrés en France métropolitaine fin 2022, soit une quasi-stabilité par rapport à fin 2021.

L'analyse permet de noter que les services complémentaires de distribution d'espèces chez les commerçants continuent de se développer. Ils contribuent à l'accessibilité aux espèces, notamment, en milieu rural. Avec 26 956 emplacements à fin 2022 pour les quatre réseaux concernés, les points d'accès privés sont en progression de +3,9% sur l'année.

En parallèle, on observe une légère baisse (-3,4%) du nombre d'automates en 2022 (46 249 DAB en activité en fin d'année, contre 47 853 un an auparavant)³.

Ce maintien de l'accessibilité aux espèces résulte d'une répartition des DAB qui est globalement plus équilibrée au niveau du territoire. En effet, de façon générale, sur les dernières années, la rationalisation du parc de DAB opérée par la place bancaire – dans un contexte de déclin de l'usage transactionnel des espèces – se concentre sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées. Aussi les indicateurs mesurant l'accessibilité aux espèces sont-ils, à ce stade, particulièrement stables.

Pour la première fois, une cartographie des points d'accès aux espèces en France métropolitaine est également publiée, en complément de ce rapport. Cet outil se présente sous deux formes.

Il permet :

- de localiser, sur des cartes dynamiques, les DAB ainsi que les points d'accès dans les commerces sur un territoire donné,
- de connaître, commune par commune, le nombre de DAB et de points d'accès dans les commerces.

Les informations représentées sont anonymisées.

¹ Un nouvel outil est utilisé dans ce rapport pour réaliser les calculs d'accessibilité. Il repose sur une méthodologie différente, plus représentative de la réalité du terrain : la vitesse moyenne observée sur chaque tronçon routier est en effet désormais retenue.

² Les points d'accès privés sont des services privés de distribution d'espèces accessibles uniquement aux clients de leur réseau d'appartenance. Le groupe de travail a recensé à ce titre les points Nickel de BNP Paribas, les relais CA du Crédit Agricole, les points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants). La délivrance d'espèces est possible aux heures d'ouverture du commerce.

³ L'analyse prend en compte les DAB dits indépendants i.e. les automates qui ne sont pas la propriété de groupes bancaires mais d'opérateurs externes (en France, il s'agit d'Euronet, Loomis et Brink's).

1. Évolution du nombre de points d'accès (DAB et points privatifs)

À fin 2022, le nombre de DAB actifs en France métropolitaine s'établit à 46 249 automates (cf. tableau 1), soit une diminution, limitée, de 3,4% par rapport à fin 2021 (-1 604 automates), après un recul de 3,4% en 2021 et 3,2% en 2020.

Tableau 1 : nombre de DAB en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2021	Décembre 2022	Taux d'évolution 2021-2022
0 - 499 habitants	199	210	5,5%
500 - 999 habitants	704	711	1%
1000 - 1999 habitants	2 389	2 370	-0,8%
2000 - 4999 habitants	7 522	7 377	-1,9%
5000 - 9999 habitants	8 031	7 785	-3,1%
10000 habitants et plus	29 008	27 796	-4,2%
Total	47 853	46 249	-3,4%

N.B. 1 : comme dans les rapports précédents, seule la population de plus de 15 ans est retenue dans ces analyses de l'accès aux espèces.

Sont pris en compte dans ce dénombrement, les DAB indépendants détenus par des opérateurs privés (cf. tableau 2), en forte expansion ces dernières années (le parc a presque quintuplé depuis 2019, atteignant 571 automates à fin 2022).

Tableau 2 : évolution des DAB indépendants depuis 2019

Nombre de DAB indépendants en France métropolitaine	2019	2020	2021	2022
	117	121	358	571

Il est notable que la diminution du nombre de DAB s'observe essentiellement pour les communes de plus de 2 000 habitants. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de DAB est parfaitement stable (3 291 DAB à fin 2022 contre 3 292 l'année précédente).

Le nombre de points d'accès privatifs continue de progresser (+3,9% en 2022, contre +3,2% en 2021), atteignant 26 956 points d'accès à fin 2022 (cf. tableau 3).

Tableau 3 : nombre de points d'accès privatifs selon la taille de la commune d'implantation

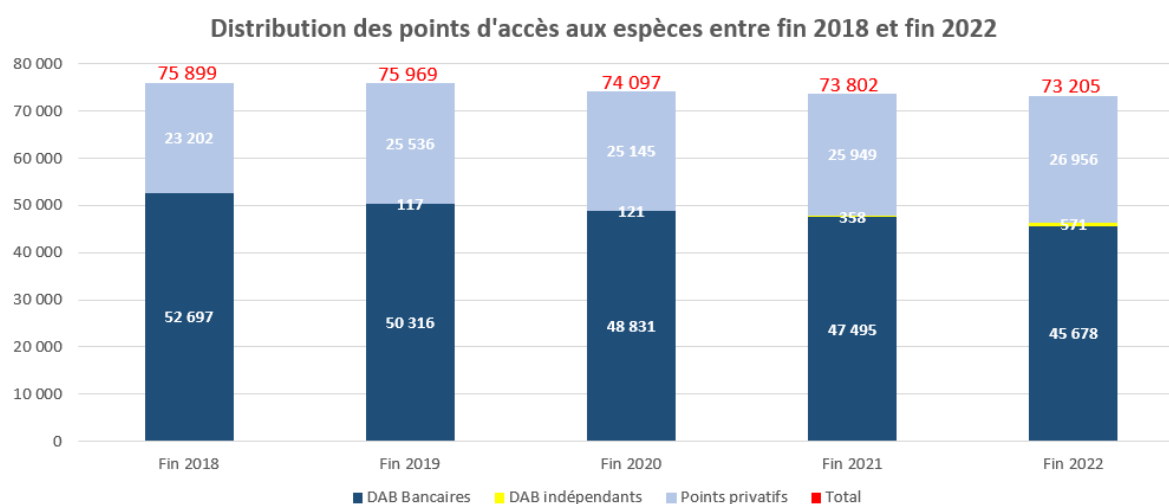
Population	Décembre 2021	Décembre 2022	Taux d'évolution 2021-2022
0 - 499 habitants	3 333	3 344	0,3%
500 - 999 habitants	5 085	5 168	1,6%
1000 - 1999 habitants	5 956	6 124	2,8%
2000 - 4999 habitants	5 054	5 200	2,9%
5000 - 9999 habitants	1 852	1 986	7,2%
10000 habitants et plus	4 669	5 134	10%
Total	25 949	26 956	3,9%

N.B. 2 : comme dans les rapports précédents, les commerçants pratiquant le « cash-back » (retraits d'espèces dans un commerce avec un achat associé à l'opération) ne sont pas inclus, en raison de l'impossibilité de les identifier. Sur la base de différentes informations disponibles, il apparaît par ailleurs que ce service demeure marginal en France.

Au total, le nombre de points d'accès aux espèces en métropole, toutes natures confondues, se maintient avec 73 205 points d'accès à fin 2022 (contre 73 802 à fin 2021, soit -0,8%).

La structure de l'offre de distribution des espèces évolue peu dans le temps : bien qu'en diminution depuis 2018, les DAB bancaires restent largement majoritaires (98,8% du parc) et leur baisse est freinée par le développement des DAB indépendants (1,2% du parc). Toutefois, la proportion de relais privés prend de plus en plus d'ampleur dans l'offre de distribution d'espèces en France métropolitaine (cf. figure 1). Ils représentaient en nombre 31% de l'offre globale en 2018 et 37% en 2022. Au global, les établissements bancaires et leurs partenaires regroupent 99,2% des points d'accès.

Figure 1: évolution de la distribution des points d'accès aux espèces entre fin 2018 et fin 2022



2. Équipement des communes et des populations en points d'accès

Le nombre total de communes équipées d'au moins un DAB passe de 6 548 à fin 2021 à 6 563 à fin 2022 (cf. tableau 4), soit une très légère hausse, de 15 communes (+0,2%).

Comme constaté les années précédentes, cette évolution résulte d'un double mouvement d'équipement/déséquipement, reflétant l'adaptation des réseaux existants aux besoins des populations :

- 79 communes sans DAB à fin 2021 sont désormais équipées d'au moins un DAB à fin 2022. En moyenne, ces communes sont peuplées de 1 457 habitants et sont équipées d'un à deux DAB ;
- 64 communes disposant d'au moins un DAB actif à fin 2021 ne sont plus équipées à fin 2022. Ces communes comptent en moyenne 1 506 habitants et 49 d'entre elles sont, par ailleurs, dotées d'au moins un point d'accès privé sur leur territoire.

Tableau 4 : nombre de communes équipées d'au moins un DAB selon leur population

Population	Décembre 2021	Décembre 2022	Taux d'évolution 2021-2022
0 - 499 habitants	182	189	3,8%
500 - 999 habitants	551	554	0,5%
1000 - 1999 habitants	1 387	1 383	-0,3%
2000 - 4999 habitants	2 352	2 361	0,4%
5000 - 9999 habitants	1 139	1 139	0%
10000 habitants et plus	937	937	0%
Total	6 548	6 563	0,2%

Compte tenu de cette évolution marginale, le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d'au moins un DAB sur son territoire est stable à 77,3% (cf. tableau 5).

Tableau 5 : nombre et part des 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d'un DAB

Population	Décembre 2021	Part en décembre 2021	Décembre 2022	Part en décembre 2022
0 - 499 habitants	52 917	1,6%	54 601	1,6%
500 - 999 habitants	356 458	9,3%	357 711	9,4%
1000 - 1999 habitants	1 723 196	33,4%	1 717 044	33,3%
2000 - 4999 habitants	6 276 349	79,1%	6 296 088	79,3%
5000 - 9999 habitants	6 453 597	99,1%	6 455 773	99,1%
10000 habitants et plus	25 933 617	100,0%	25 933 617	100,0%
Total	40 796 134	77,3%	40 814 834	77,3%

Lecture : en décembre 2022, 9,4% des habitants de 15 ans et plus des communes de 500 à 999 habitants disposaient d'au moins un DAB dans leur commune (soit une population représentant 357 711 habitants).

En intégrant les points d'accès privés à l'analyse, la répartition par commune des équipements d'accès aux espèces est stable dans le temps :

- 18,8% des communes bénéficient d'au moins un DAB sur leur territoire à fin 2022 (comme à fin 2021) ;
- 24,8% d'entre elles ne comptent aucun DAB mais disposent d'au moins un point d'accès privé (comme à fin 2021) ;
- et 56,3% ne disposent d'aucun point d'accès aux espèces (contre 56,4% à fin 2021).

Tableau 6 : évolution du nombre de communes selon le type de point d'accès présent

Type de point d'accès	Décembre 2021	Part en décembre 2021	Décembre 2022	Part en décembre 2022
Communes équipées d'au moins un DAB	6 548	18,8%	6 563	18,8%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privé	8 636	24,8%	8 646	24,8%
Communes sans DAB ni point d'accès privé	19 657	56,4%	19 632	56,3%

Au global, la place des DAB et des points d'accès privés dans l'accessibilité aux espèces est stable.

Tableau 7 : nombre et part des 15 ans et plus selon le type d'équipement de leur commune

Type de point d'accès	Décembre 2021	Part en décembre 2021	Décembre 2022	Part en décembre 2022
Communes équipées d'au moins un DAB	40 796 134	77,3%	40 814 834	77,3%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privatif	6 511 263	12,3%	6 507 652	12,3%
Communes sans DAB ni point d'accès privatif	5 473 763	10,4%	5 458 674	10,3%

3. Indicateurs de mesure de l'accessibilité consolidés à fin 2022

Compte tenu de la légère baisse du nombre d'automates, **le nombre de DAB pour 10 000 habitants s'élève désormais à 8,6, contre 9,1 fin 2021**. En moyenne, **le temps de trajet jusqu'au DAB le plus proche pour un habitant d'une commune non équipée** est stable en 2022, à 9,2 minutes.

En intégrant les points privatifs, la France métropolitaine compte, comme en 2021, 14,0 points d'accès pour 10 000 habitants à fin 2022.

L'indicateur relatif à la distance aux points d'accès indique que 79,2% de la population est située à moins de 5 minutes en voiture du DAB le plus proche. Cette part monte à 92,9% et 98,2% lorsque l'on considère la population située respectivement à moins de 10 minutes et à moins de 15 minutes d'un DAB. Ces taux sont stables dans le temps.

En intégrant les point d'accès privatifs, la part de la population située à moins de 5 minutes d'un point d'accès s'élève à 92,7% à fin 2022. En considérant l'accès à moins de 15 minutes, la quasi-totalité de la population (99,9%) est située à proximité d'un point d'accès à fin 2022. Ces chiffres sont également quasiment stables depuis 2018.

Tableau 8 : part de la population à moins de « x » minutes du point d'accès le plus proche

Temps de trajet	2021		2022	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 minutes	79,3%	92,6%	79,2%	92,7%
10 minutes	92,9%	99,3%	92,9%	99,3%
15 minutes	98,9%	99,9%	98,9%	99,9%